

# **Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette**



## **Lettre de consultation**

Paris, le 21 juillet 2010

*Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris la  
Villette  
144 av de Flandre  
75019 Paris*

Référence du dossier : MAPA documents pédagogiques 2010  
Personne en charge du dossier : Marlène GORGE  
Nom : Marlène GORGE  
Secrétariat général  
Téléphone : 01 44 65 23 06  
Télécopie : 01 44 65 23 95  
Adresse Internet : marlene.gorge@paris-lavillette.archi.fr

Madame, Monsieur

L'ENS d'Architecture de Paris la Villette met en concurrence des entreprises en vue de l'impression et la livraison de programmes d'enseignements 2010/2011 et de documents pédagogiques.

Vous trouverez ci-joint :

- Les conditions particulières et générales du marché

Si votre société est intéressée pour participer à cette mise en concurrence, nous vous remercions de bien vouloir compléter et retourner ce dossier composé de :

- Les conditions particulières complétées en les zones grisées, datée et signées par une personne dûment habilitée, **en 2 exemplaires**
- Les prix indiqués dans les conditions particulières (article 3) et vos devis complétés, datés, signés par une personne dûment habilitée
- Les échantillons de papier, qui seront utilisés pour ces documents. Ces échantillons sont obligatoires, gratuits et sont conservés par la personne publique.
- exemple de documents imprimés par le titulaire, références de prestations analogues

Votre réponse devra être envoyée à l'adresse suivante :

ENS d'Architecture de Paris la Villette  
MAPA – Documents pédagogiques  
144 av de Flandre  
75019 Paris

**avant le 28 juillet 2010 (12 heures)**

Tampon « arrivé courrier » à l'école faisant foi

Le choix du titulaire de marché sera effectué en fonction des critères suivants :

<i>Critère 1 : qualité des papiers</i>	<i>pondération : 20%</i>
<i>Critère 2 : qualité de l'impression</i>	<i>pondération : 20%</i>
<i>Critère 3 : tarifs</i>	<i>pondération : 40%</i>
<i>Critère 4 : prestations similaires</i>	<i>pondération : 20%</i>

Vous pouvez vous présenter seul ou en présentant un sous-traitant. L'ENS d'Architecture de Paris la Villette souhaite que la forme du groupement pour l'exécution du marché soit

Si vous souhaitez faire appel à un ou plusieurs sous-traitant, vous indiquerez :

- Le nom et les coordonnées du ou des sous-traitants
- La nature de la prestation sous-traitée
- Le montant de la prestation sous-traitée
- Les conditions de paiement du sous-traitant.

Si votre société remet une offre, le délai de validité de votre offre sera de 60 jours à compter de la date fixée pour l'envoi limite des offres. Le prix tel qu'il figure dans le marché ne pourra pas être modifié et votre société sera tenue d'assurer sa prestation dans les conditions définies dans le marché et dans votre proposition.

Il vous sera demandé, si votre société est retenue suite à cette mise en concurrence de produire dans un délai de 30 jours après réception de la décision par L'ENS d'Architecture de Paris la Villette :

une copie des certificats justifiant qu'il est à jour de ses cotisations fiscales et sociales ou une copie de l'imprimé DC7 (état annuel des certificats reçus). Ce document est téléchargeable sur le site du MINEFI : [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr), rubrique « marchés publics »

1. une déclaration sur l'honneur établie à partir du modèle joint (attestation R 324-4 du code du travail)
2. si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet .

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque membre du groupement, chaque co-traitant produira ces documents.

Pour tout renseignement technique, veuillez contacter :

Marlena GORGE par mail : [marlena.gorge@paris-lavillette.archi.fr](mailto:marlena.gorge@paris-lavillette.archi.fr)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.